

ANNEXE "F"

**ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN ET
RAPPORT NUMÉRO DV 83-04**

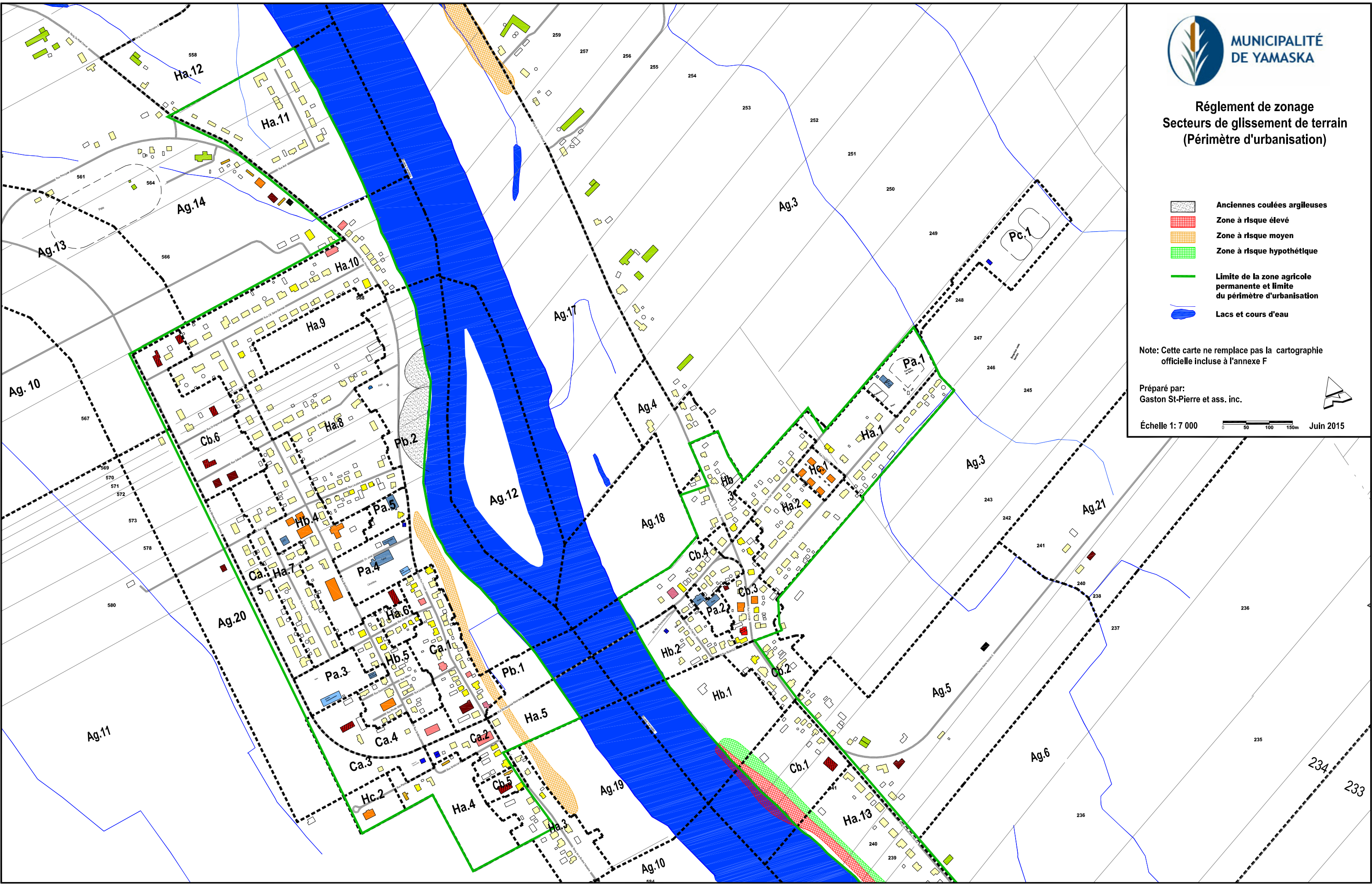
Règlement de zonage
Secteurs de glissement de terrain
(Périmètre d'urbanisation)

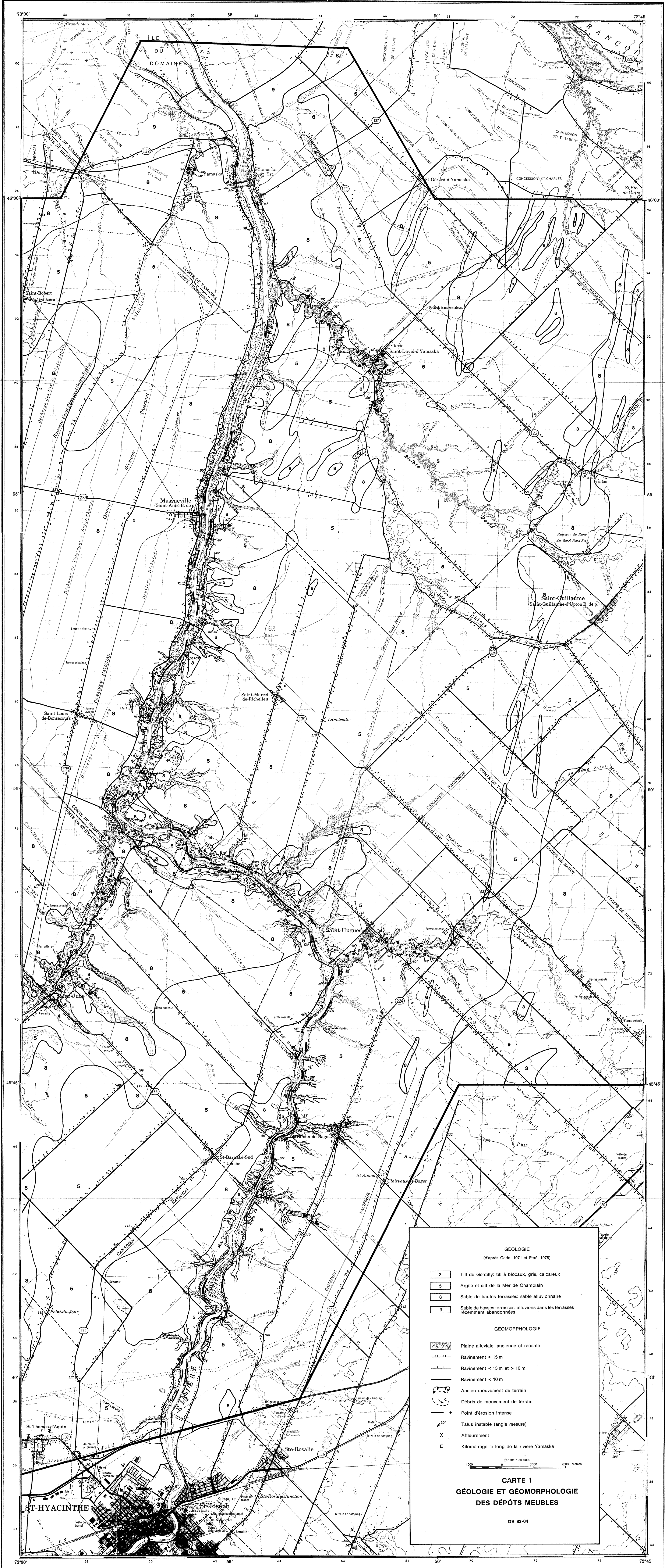
-  Anciennes coulées argileuses
-  Zone à risque élevé
-  Zone à risque moyen
-  Zone à risque hypothétique
-  Limite de la zone agricole permanente et limite du périmètre d'urbanisation
-  Lacs et cours d'eau

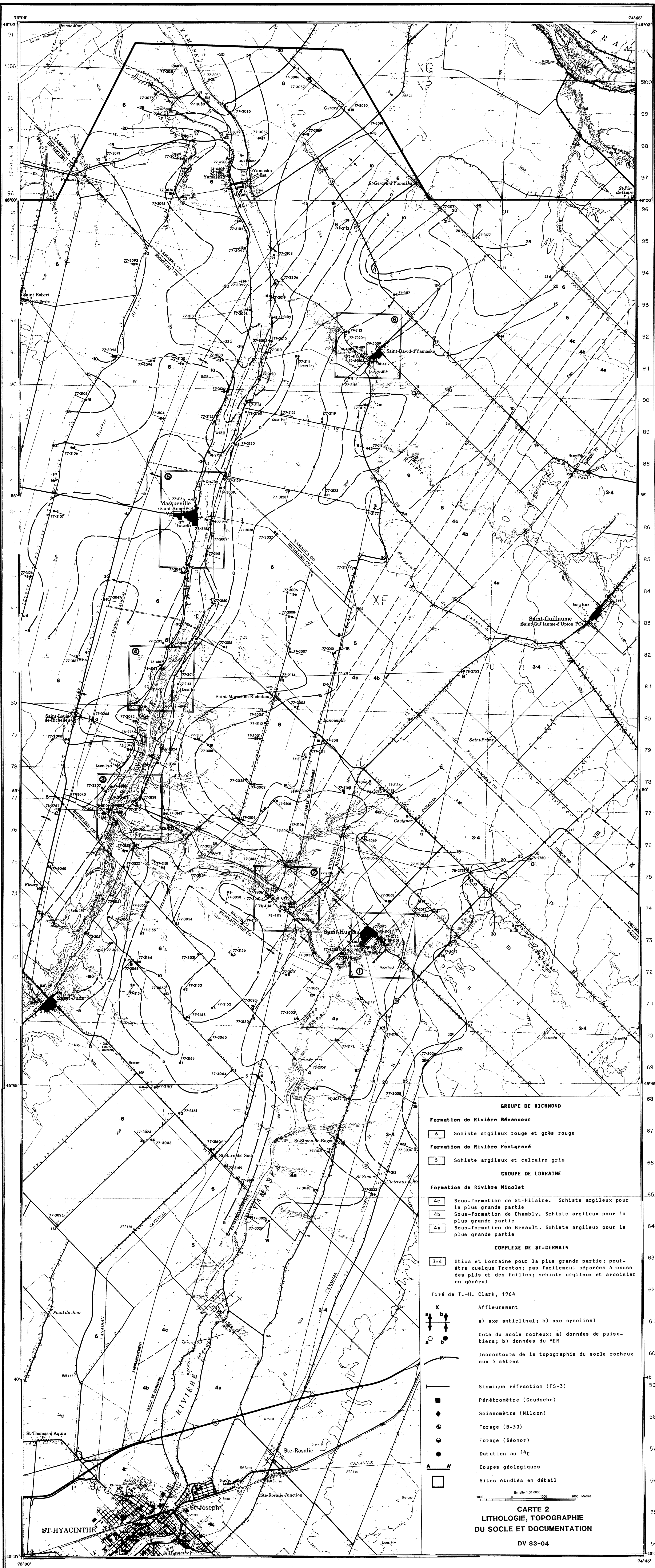
Note: Cette carte ne remplace pas la cartographie officielle incluse à l'annexe F

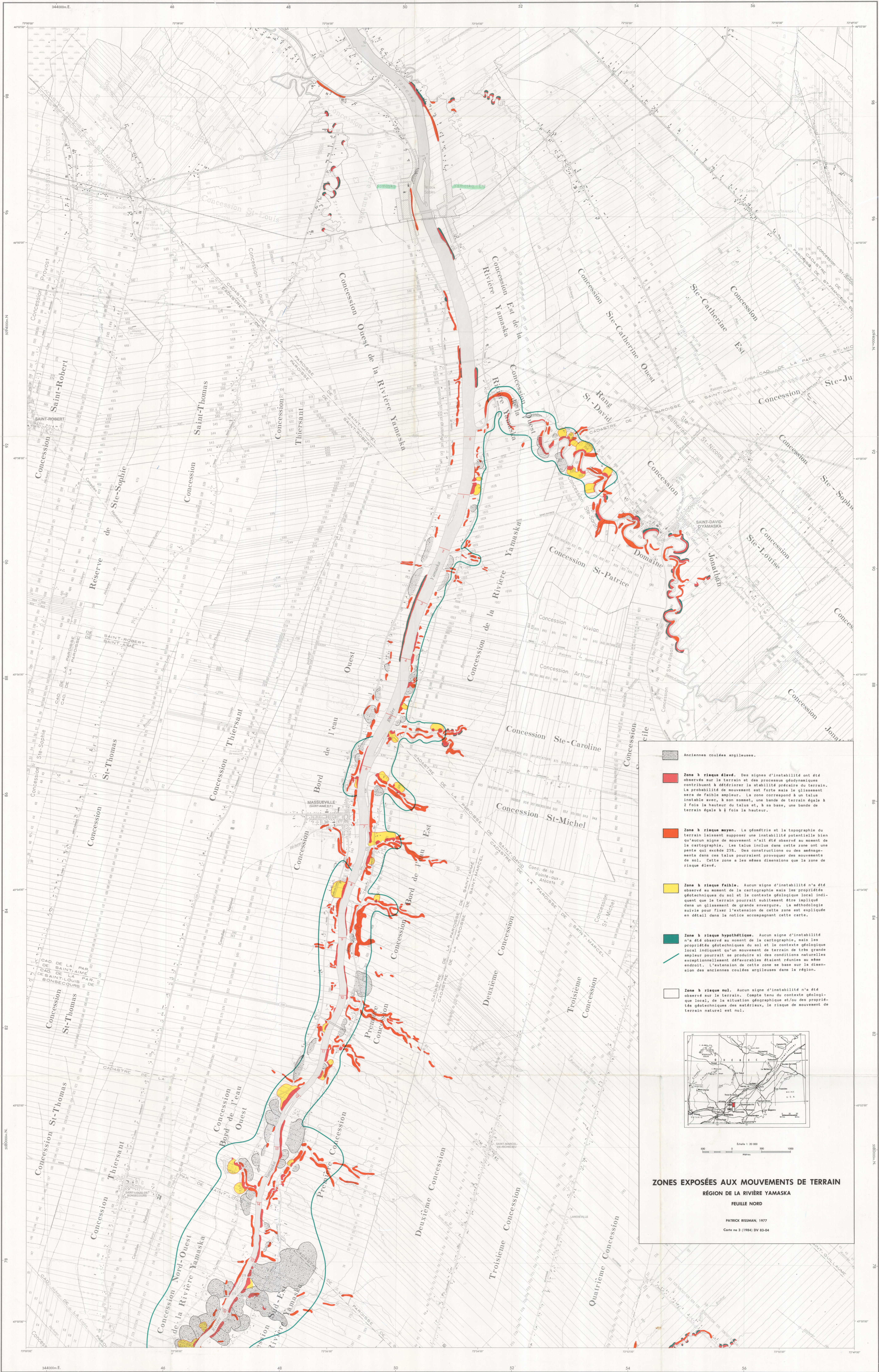
Préparé par:
Gaston St-Pierre et ass. inc.

Échelle 1: 7 000  0 50 100 150m Juin 2015

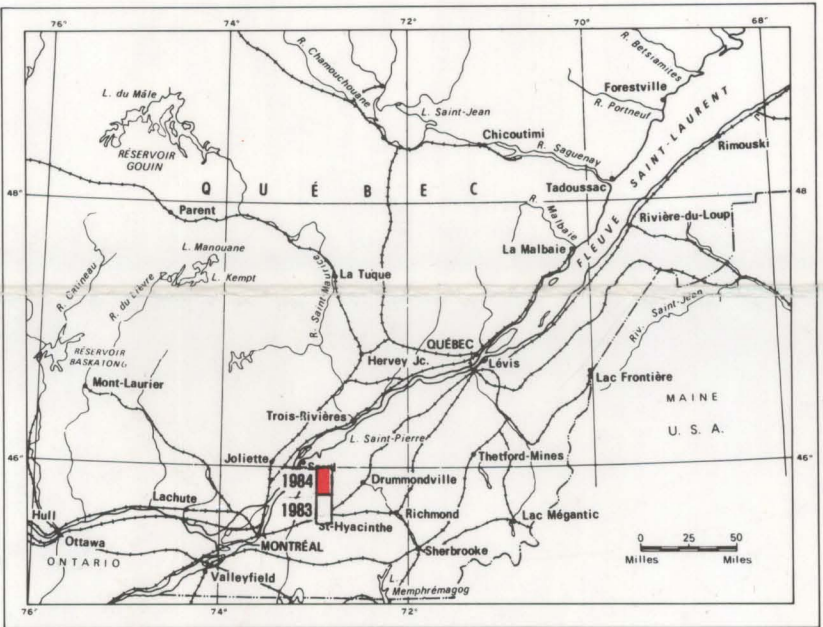








- Anciennes coulées argileuses.
- Zone à risque élevé.** Des signes d'instabilité ont été observés sur le terrain et des processus géodynamiques contribuent à détériorer la stabilité présumée du terrain. Le probabilité de mouvement est forte mais le glissement sera de faible ampleur. La zone correspond à un talus instable avec, à son sommet, une bande de terrain égale à 2 fois la hauteur du talus et, à sa base, une bande de terrain égale à 4 fois la hauteur.
- Zone à risque moyen.** La géométrie et la topographie du terrain laissent supposer une instabilité potentielle bien qu'aucun signe de mouvement n'ait été observé au moment de la cartographie. Les talus inclus dans cette zone ont une pente qui excède 25%. Des constructions ou des aménagements dans ces talus pourraient provoquer des mouvements de sol. Cette zone a les mêmes dimensions que la zone de risque élevé.
- Zone à risque faible.** Aucun signe d'instabilité n'a été observé au moment de la cartographie mais les propriétés géotechniques du sol et le contexte géologique local indiquent que le terrain pourrait subitement être impliqué dans un glissement de grande envergure. La méthodologie suivie pour fixer l'extension de cette zone est expliquée en détail dans la notice accompagnant cette carte.
- Zone à risque hypothétique.** Aucun signe d'instabilité n'a été observé au moment de la cartographie, mais les propriétés géotechniques du sol et le contexte géologique local indiquent qu'un mouvement de terrain de très grande ampleur pourrait se produire si des conditions naturelles exceptionnellement défavorables étaient réunies au même endroit. L'extension de cette zone se base sur la dimension des anciennes coulées argileuses dans la région.
- Zone à risque nul.** Aucun signe d'instabilité n'a été observé sur le terrain. Compte tenu du contexte géologique local, de la situation géographique et/ou des propriétés géotechniques des matériaux, le risque de mouvement de terrain naturel est nul.



ZONES EXPOSÉES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN RÉGION DE LA RIVIÈRE YAMASKA FEUILLE NORD

PATRICK BISSMAN, 1977
Carte no 3 (1984) DV 83-04